

CSLE – 306M

C. G. – LOI ÉLECTORALE

Commission spéciale sur la loi électorale

Préoccupations de la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs, membres de la Commission,

Je m'appelle Maxime Tremblay, je suis président de la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent. Nous sommes un comité aviseur de la Conférence régionale des éluEs. Notre Commission est formée de 18 jeunes âgés de 15 à 30 ans, élus dans chaque MRC du Bas-Saint-Laurent. Je suis accompagné de madame Emma Savard, qui nous supporte dans nos travaux.

Je vous remercie d'abord d'avoir répondu positivement à notre demande d'audition. Nous vous ferons part aujourd'hui des préoccupations de la Commission jeunesse en regard de l'avant projet de loi. Nous ne sommes pas venus ici avec l'intention de vous transmettre une position ferme sur le mode de scrutin. Le sujet nous apparaît complexe. Mais nous tenons à vous communiquer nos préoccupations pour que vous puissiez bien les saisir et les prendre en compte dans les travaux qui suivront cette consultation.

Je débiterai tout de suite en vous disant que l'élément qui nous interpelle le plus dans la présente réforme est la possibilité de se doter **d'un système à deux votes**, un vote pour un bon représentant de circonscription et un second vote pour le parti le plus proche de nos valeurs et aspirations. Cet éventuel moyen d'expression, nous apparaît pouvoir faire toute une différence quant à l'intérêt des jeunes citoyens d'exercer leur droit de vote.

Si nous étions enthousiastes quant à l'idée de se doter d'un système mixte compensatoire, nous avons toutefois déchanté quand nous avons constaté que le présent projet propose que l'électeur continue à n'exercer qu'un seul vote. Nous ne voyons pas ce que ça changerait dans le dilemme actuel des électeurs de la région qui se sentent déjà déchirés bien souvent entre le souci que leur circonscription soit bien défendue à l'assemblée et la perspective qu'un projet de société auquel ils adhèrent puisse y être aussi soutenu de façon significative.

Nous ne croyons pas qu'un système électoral à deux votes soit plus complexe pour les électeurs. Nous l'expérimentons déjà en quelque sorte avec les élections municipales et à la préfecture. Il faudra de toute façon expliquer le nouveau mode de scrutin à l'ensemble de la population par une bonne campagne d'information, voire d'éducation.

Quant à l'idée de créer des **districts**, il va de soi pour nous que les territoires de ces régions électorales **doivent correspondre à nos régions administratives**. Que l'élection de nos députés de districts ne tienne pas compte de nos territoires d'appartenance nous apparaît, à nous simples citoyens, tout à fait incohérent. Nous ne nous sommes pas lancés dans des calculs sur le nombre d'électeurs et son impact. Mais nous tenions quand même, à vous faire part de notre réaction première sur ce point.

Pour ce qui est des listes de candidats des partis, après avoir longuement discuté de la compensation nationale versus le régional, **nous optons pour des listes ouvertes**. Nous voyons les députés de district également comme des représentants des régions administratives. Nous trouvons donc important de pouvoir nous prononcer sur le choix d'un candidat parmi ceux que le parti propose pour la région, en les classant par ordre de préférence. Cette façon de faire obligera, selon nous, les partis à désigner vraiment de bons candidats en région. Il nous apparaît inconcevable qu'un parti, même s'il est de notre choix, puisse imposer des candidats avec une liste bloquée.

Dans un autre ordre d'idées, nous croyons qu'il est important de tenir compte de la réalité migratoire des jeunes, particulièrement pendant leurs études. Concrètement, un étudiant qui réside ailleurs que dans sa région d'origine, ignore bien souvent où se trouve le bureau de vote et comment il pourra s'y rendre. Malheureusement, nous constatons que cette réalité est ignorée actuellement et a des impacts sur le taux de vote des jeunes. Nous proposons donc **que des bureaux de vote soient installés systématiquement dans les cégeps et les universités** afin de faciliter le vote des étudiants.

De même, nous suggérons de bien évaluer les possibilités d'**instaurer des cartes d'électeurs avec photo et de poursuivre les recherches sur le vote électronique**, afin d'éviter que des citoyens soient privés de leur droit de vote faute d'être inscrit sur la liste électorale de la bonne circonscription.

Enfin, dans l'objectif d'augmenter le taux de participation aux élections, nous sommes d'avis que **le vote devrait être obligatoire** au Québec. Le vote obligatoire aurait aussi pour effet de recentrer les efforts des partis politiques sur leurs programmes, plutôt que d'essayer d'amener les citoyens aux bureaux de vote (par des moyens parfois peu orthodoxes) en espérant obtenir leur appui. Dans ce cas, il faudrait également garantir aux électeurs le droit de ne choisir aucun des candidats proposés. La participation ou présence obligatoire pourraient donc aussi être des options à évaluer avec sérieux dans cette optique.

Voilà donc le fruit de nos réflexions quant au présent projet. Nous espérons vraiment que vous en tiendrez compte et que vous suggérerez des modifications en ce sens à l'avant-projet de loi.

Je vous remercie de votre attention.

Maxime Tremblay
Président de la
Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent